PROCES VERBAL DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2026

Nombre de membres
- En exercice : 15
- Présents : 11
- Ayant donné procuration : 3
- Votants : 14

Date de la convocation : 09 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal place de l'hôtel de ville à Valence sur Baïse, sous la présidence de Monsieur DUFFILLOL Mathieu, Maire.

PRESENTS : DUFFILLOL Mathieu, DRIARD Jessica, GRACIA Joël, POURQUET Christine, PELALO Fabrice, VERZENI Chantal, LEDOUX Ingrid, POINT Marine, SARRACANIE Florian, NOVARINI Michel, GUILLOT Aymeric
ABSENTE EXCUSEE : FONTEYNE Nina
ABSENT :
ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : BOULLAND José à DUFFILLOL Mathieu, PALUZZANO-BENEZIT Alain à LEDOUX Ingrid, MARTIN Béatrice à NOVARINI Michel

SECRETAIRE : POURQUET Christine

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 05 juin 2026**
2. **Décision modificative –** *Budget Transport Scolaire*
3. **Décision modificative –** *Budget Communal*
4. **Communauté des Communes de la Ténarèze –** *Désignation d'un membre pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges*
5. **Communauté des Communes de la Ténarèze –** *Présentation du rapport d'activités et compte financier unique 2025*
6. **Tarifs de la salle des fêtes**

Questions diverses

Monsieur le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Monsieur le Maire communique le nom des personnes absentes excusées qui ont donné procuration : *Monsieur BOULLAND José à Monsieur DUFFILLOL Mathieu, Monsieur PALUZZANO-BENEZIT Alain à Madame LEDOUX Ingrid, Madame MARTIN Béatrice à Monsieur NOVARINI Michel*

Monsieur le Maire communique le nom des personnes absentes excusées: *Madame FONTEYNE Nina*

Délibération n° 2026-07-060 : **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Chaque membre du conseil municipal a reçu le procès-verbal de la dernière séance du 05 Juin 2026. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité**

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 05 Juin 2026.

Délibération n° 2026-07-061 : **DECISION MODIFICATIVE –** *Budget Transport Scolaire*

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait été évoqué la panne du véhicule du transport scolaire, notamment le changement du turbo.

Nous avons reçu la facture qui s'élève à 2 550.18 € TTC

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif du Transport Scolaire, il avait été provisionné sur l'article 61551 (Entretien et réparations), la somme de 1 500 €. Par conséquent, pour pouvoir honorer cette facture nous devons réaliser une décision modificative

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

- Augmentation du 61551 (Entretien et réparations) : 2 500.00 €
- Augmentation du 741 (Subvention d'exploitation) : 2 500.00 €

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Depuis quand nous avons le véhicule ? »*
***Monsieur le Maire** : « Il a été acheté il y a deux ans. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Avez-vous contacté le concessionnaire car vendre un véhicule neuf avec le turbo qui casse au bout de deux ans, ce n'est pas normal. »*
***Monsieur le Maire** : « Il n'était plus sous garantie. Soler a voulu mettre en place une extension de garantie, mais on était pris par le temps. On a utilisé le véhicule du basket qui est venu dépanner, il fallait le réparer rapidement car on ne pouvait pas prendre tous les élèves. L'entreprise Soler est intervenue en quinze jours. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Quoi qu'il en soit, ils auraient pu faire un geste. »*
***Monsieur le Maire** : « Tout à fait mais on ne pouvait pas leur imposer. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE de voter la décision modificative suivante :

- Augmentation du 61551 (Entretien et réparations) : 2 500.00 €
- Augmentation du 741 (Subvention d'exploitation) : 2 500.00 €

Délibération n° 2026-07-062 : **DECISION MODIFICATIVE –** *Budget Communal*

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget communal, il avait été provisionné des écritures pour la régularisation de l'avance réglée à l'entreprise STPAG, en 2025, dans le cadre des travaux de requalification du quartier des Capots.

- Recette au 238 de 9 597.52 €
- Dépense au 2151 de 9 597.52 €

Or ces montants ont été budgétisées sur des écritures réelles (chapitre 21 et 23). Elles auraient dû être budgétisées sur des écritures d'ordre (chapitre 041).

Par conséquent, nous devons voter une décision modificative de la façon suivante :

- Augmentation du 2151 - 041 (Réseaux de voiries) : 9 597.52 €
- Augmentation du 238 - 041 (Avance versées sur commande) : 9 597.52 €
- Diminution du 2151 - 21 (Réseaux de voiries) : 9 597.52 €
- Diminution du 238 - 23 (Avance versées sur commande) : 9 597.52 €

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Cette somme était prévue au marché, ce n'est pas un avenant ? »*
***Monsieur le Maire** : « Non c'est une régularisation de l'avance qui a déjà été versée. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE de voter une décision modificative de la façon suivante :

- Augmentation du 2151 - 041 (Réseaux de voiries) : 9 597.52 €
- Augmentation du 238 - 041 (Avance versées sur commande) : 9 597.52 €
- Diminution du 2151 - 21 (Réseaux de voiries) : 9 597.52 €
- Diminution du 238 - 23 (Avance versées sur commande) : 9 597.52 €

Délibération n° 2026-07-063 : **COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE –** *Désignation d'un membre pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération N°2026.06.05 en date du 05 mai 2026 le Conseil communautaire a :

- **CRÉÉ** la commission locale d'évaluation des transferts de charges,
- **ARRÊTÉ** sa composition à 27 membres, soit la Présidente de la Communauté de communes plus un membre par commune,
- **DIT** que le Président et le Vice-Président de cette commission seront élus par les membres de cette commission.

Monsieur le Maire rappelle l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le IV alinéa : « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale… et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La Commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances…* ».

Il convient donc aujourd'hui de désigner au sein des membres du Conseil Municipal un membre pour siéger à la CLECT.
Monsieur le Maire se propose pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.
***Monsieur Michel NOVARINI** : « C'est déjà une commission qui existait ? »*
***Monsieur le Maire** : « Oui, il est désigné, chaque début de mandat, une personne pour siéger au sein de cette commission. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DESIGNE Monsieur Mathieu DUFFILLOL pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Délibération n° 2026-07-064 : **COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE –** *Présentation du rapport d'activités et du compte financier unique 2025*

Monsieur le Maire rappelle que L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que *« le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus… ».*

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités de la Communauté de communes de la Ténarèze relatif à l'exercice 2025, dont le Conseil communautaire a pris acte le 19 février 2026, accompagné du compte financier unique. Ces derniers sont ci-annexés.

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activités de la Communauté des communes de la Ténarèze et du Compte Financier Unique 2025

Délibération n° 2026-07-065 : **LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil en date du 20 juin 2014, il avait été voté les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- Caution de 200 € pour tous
- Particuliers valenciens : 100 €
- Particuliers non valenciens : 200 €
- Associations valenciennes : 50 €
- Associations non valenciennes : 200 €
- Restaurateurs valenciens : 250 €
- Restaurateurs non valenciens : 300 €
- Coin traiteur : 100 €

Il avait été également instauré la gratuité pour les associations valenciennes lors de leur première utilisation. Le chauffage restant à leur charge.
Lors du conseil en date du 11 janvier 2023, au vu de l'augmentation significative du fuel, il avait été instauré la gratuité de la location pour les associations valenciennes pendant la saison de chauffe, le chauffage restant à la charge de l'organisateur.

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.
***Monsieur le Maire** : « A aucun moment on ne parle de durée de la location. Il me semble opportun de cadrer cette durée. Je propose de maintenir les prix pour une location du vendredi, 18h au lundi matin, 8h, et si des personnes souhaitent la salle un jour avant ou après, de facturer à la journée. Il s'avère que si une personne prend les clés le mardi, elle peut les garder jusqu'au mardi suivant. De plus, si une personne souhaite la salle une journée, nous n'avons pas de tarifs journaliers. »*
***Madame Jessica DRIARD** : « Cela concerne les personnes extérieures ? »*
***Monsieur le Maire** : « Pour tout le monde, le but est de savoir comment cadrer la location pour une location journalière ou pour la durée du week-end. On peut également ne rien changer si vous le souhaitez. ».*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Quand on loue la salle des fêtes avec le comité des fêtes, on prend les clés une semaine avant pour décorer. »*
***Monsieur le Maire** : « Cela ne concerne pas les associations de la Commune, mais les particuliers ou par exemple, le Comité Départemental de Basket du Gers. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Ce sont des tarifs à la manifestation et pas forcément à la semaine. Un calendrier était établi en fonction des manifestations et des locations. Il n'y a pas de tarifs à la journée. Après pour le week-end, il est logique qu'il ne rende les clés que le lundi car il n'y a personne le dimanche. Mais c'est arrivé qu'une association fasse une manifestation le samedi, nettoie dans la nuit et rende la salle le dimanche car il y avait une autre manifestation. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Le prix c'est pour le week-end ? »*
***Monsieur le Maire** : « En fait il n'y a pas de durée. La location est à la manifestation. S'ils prennent la salle quatre jours, c'est le même prix que quelqu'un prend la salle une journée. »*
***Madame Marine POINT** : « Il faut mettre en place un forfait pour le week-end, du samedi 14h au lundi 12h00 et la journée, 50 €. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Louer la salle des fêtes à la journée, 50 €, pour une association valencienne, je ne vois pas de soucis. Aujourd'hui trouver une salle des fêtes au prix de location à 50 €, il n'y en a pas. Pourquoi ne pas demander à la commune de Maignaut-Tauzia combien ça coûte. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Pourquoi ne pas mettre en place un tarif été et un tarif hiver. »*

***Monsieur le Maire** : « C'est une question qu'il faudra se poser. Monsieur Joël GRACIA en parlera plus tard, mais la question de climatiser la salle va se poser. »*
***Madame Marine POINT** : « Comment est quantifié le chauffage aujourd'hui, c'est à la consommation. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Oui il y a un compteur que nous relevons avant et après la manifestation. »*
***Madame Jessica DRIARD** : « A Mouchan, il ne loue pas à la journée, il ne loue que le week-end. »*
***Madame Ingrid LEDOUX** : « Comme cela se passe à Maignaut-Tauzia ? »*
***Monsieur le Maire** : « Je ne sais pas. Après on peut aussi se renseigner comment cela se passe dans les communes voisines et remettre cet ordre du jour au prochain conseil. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE de se renseigner auprès des communes voisines et de mettre ce point à l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES
Mathieu DUFFILLOL
Agent communal
***Monsieur le Maire** : « Monsieur Yannick TOUZIS, Agent Technique de la Commune a été déclaré inapte à son grade technique. Il va commencer une période de préparation à un reclassement. Il sera accompagné par le Centre de Gestion. Cette période peut durer un an, pendant laquelle il restera dans nos effectifs et son salaire sera pris en charge par la Commune. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Est-ce que vous l'avez rencontré pour discuter de ces possibilités. »*
***Monsieur le Maire** : « On a discuté avec lui avant le rendez-vous au Centre des Gestion auquel il a assisté. Il avait comme idée de se tourner vers la cuisine. Malheureusement cela relève de la filière technique, donc impossible. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « La solution serait un emploi dans les bureaux. »*
***Monsieur le Maire** : « Il faut qu'il change de filière, animation, administratif, culturel, mais il faut également que cela lui plaise. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Nous devons avoir l'assurance du personnel qui doit nous rembourser ? »*
***Monsieur le Maire** : « Il faut que l'on se renseigne car c'est un cas bien particulier. Il va être rémunéré pour faire des formations ou des stages d'immersion dans d'autres structures. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Pendant un an on le rémunère et si dans un an il ne trouve rien, qu'est ce qu'il devient. »*
***Monsieur le Maire** : « Si à la fin de la Période de Préparation au Reclassement, il ne trouve rien, nous ne pourrons pas le garder dans les effectifs. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Il n'est pas reconnu travailleur handicapé ? »*
***Monsieur le Maire** : « Il a une reconnaissance de travailleur handicapé. La solution sera de travailler dans le privé ou une retraite anticipée pour invalidité. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Il sera important de discuter avec lui pour essayer de lui trouver une solution et de lui proposer toutes les alternatives."*

Projet photovoltaïque
***Monsieur le Maire** : « Nous avons un premier entretien, plutôt positif, avec le bureau d'études SUNBIOSE qui va étudier la faisabilité des bâtiments communaux qui pourraient être susceptibles de profiter de l'autoconsommation collective. Nous devons nous revoir prochainement avec leurs conclusions. En attendant le bureau d'études SAUTON est venu aujourd'hui pour faire un diagnostic de la structure qui recouvre la salle de réception et vestiaires du basket et le boulodrome. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Donc le projet photovoltaïque est aujourd'hui en stand-by ? »*
***Monsieur le Maire** : « Nous devons être sûr que la structure puisse supporter les panneaux. Le diagnostic avait été réalisé sur la salle de basket mais pas sur l'extension. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Il faut savoir que cela fait un an que le tarif rachat a été arrêté et que nous avons l'obligation de réaliser les travaux dans les 18 mois, sinon nous pouvons avoir des pénalités. »*
***Monsieur le Maire** : « Nous sommes dans l'attente du diagnostic structure. Il est d'ailleurs étonnant que cela n'ait pas été fait lors de la première centrale. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Lors de la première centrale l'analyse de la structure a été réalisé dans son ensemble puisque nous avions demandé des panneaux sandwiches et on a finit avec de la laine de verre avec un grillage au cas où il y aurait 40 cm de neige sur le toit, la structure ne l'aurait pas supporté. »*
***Monsieur le Maire** : « Le diagnostic a été réalisé sur la partie des terrains de basket mais pas sur l'extension. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Ce n'est pas une grande surface et il se pourrait que l'on n'ait pas besoin de poser des panneaux dessus. »*
***Monsieur le Maire** : « Le bureau d'études l'a demandé et il n'est pas question de mettre des panneaux si la structure ne leur permet pas. Si tout va bien, les marchés seront lancés en septembre. »*

***Monsieur Michel NOVARINI** : « Concernant l'autoconsommation collective, que fait la société SUNBIOSE ? car il faut savoir que chez ENEDIS, nous avons un interlocuteur, Monsieur MARQUISSEAU qui peut intervenir sur ce point. »*
***Monsieur le Maire** : « Il faut savoir que c'est la communauté des communes qui nous a conseillé ce bureau d'études avec qui elle va travailler. De plus, la mairie de Gondrin a également travaillé sur leur projet photovoltaïque. C'est un bureau d'études très sérieux qui va nous dire sur quels bâtiments il sera possible de faire ou pas de l'autoconsommation collective."*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Cette étude est réalisée gratuitement ? »*
***Monsieur le Maire** : « La pré-étude est gratuite. Ensuite si nous allons plus loin, il y aura un devis qui sera établi. »*

Feu d'artifice
***Monsieur le Maire** : « Le feu d'artifice a été annulé. Il sera intéressant de le reprogrammer à une date où il y aura une manifestation. Il faut penser aux entreprises qui en vivent et qui ont vu la majorité de leur feux annulés. Ce feu a été budgétisé et les Valenciens apprécient ce feu d'artifice. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Pourquoi pas pour les Médiévales. »*
***Monsieur le Maire** : « Je ne suis pas contre, mais il ne faudrait pas mettre le feu à l'hippodrome. Il faudra en discuter avec la commission, car aujourd'hui il est tiré au port avec les platanes qui cachent la vue, donc pourquoi pas changer d'endroit. »*

Cérémonie du 14 juillet
***Monsieur le Maire** : « Historiquement, sur la commune, il n'y a pas de cérémonie du 14 juillet. Je pense que c'est quelque chose que nous devrions faire. Une réflexion sera menée en communauté des communes pour harmoniser ces cérémonies. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Cette cérémonie consiste en quoi ? »*
***Monsieur le Maire** : « C'est comme une cérémonie du 08 mai ou 11 novembre avec la lecture d'un discours. »*
***Madame Ingrid LEDOUX** : « Sur des périodes comme celle-ci, avec la canicule où tout est annulée, ce serait bien de marquer ce moment, qui reste important en France, avec cette cérémonie. »*

Communauté des Communes de la Ténarèze
***Monsieur le Maire** : « J'ai participé à un séminaire des élus de la Communauté des communes de la Ténarèze, des documents sont disponibles en mairie pour connaître les missions de notre intercommunalité. »*

Plan Communal de Sauvegarde
***Monsieur le Maire** : « Il est en cours de finalité. Il a été abordé en Communauté des communes de la Ténarèze, la possibilité d'élargir le PCS à un PCS Intercommunal. Cela permettra aux communes voisines de profiter du matériel que nous pouvons trouver dans nos entreprises locales et qu'elles ne possèdent pas forcément. »*

Cantine scolaire
***Monsieur le Maire** : « A partir de la rentrée de septembre, les tickets de cantine ne seront plus achetés en mairie. Le nombre de repas seront comptabilisés et facturés aux familles mensuellement. Il sera privilégié le prélèvement et bien évidemment les tickets achetés pourront être écoulés à la rentrée. Cela a été une demande au conseil d'école par les représentants de parents d'élèves et cela sera mis en place en accord avec les directrices des écoles et le Service de Gestion Comptable. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Acheter des tickets à la cantine reste une solution facile. Ils ont mis en place un système de réservation en ligne pour le couloupitchou qui est un peu compliqué pour les familles qui ne maîtrisent pas l'informatique. Il serait bien de pouvoir garder la possibilité d'acheter des tickets de cantine. »*
***Monsieur le Maire** : « Si nous gardons la possibilité d'acheter des tickets, on n'y passera pas complètement. Ça reste un gain de temps pour les directrices. La peur demeurera les impayés, mais c'est le Service de Gestion Comptable qui gèrera les relances. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Cela sera une facture mensualisée ? »*
***Monsieur le Maire** : « Oui, le nombre de repas sera comptabilisé et chaque mois une facture sera envoyée à la famille. »*
***Madame Ingrid LEDOUX** : « Cela ne va pas forcément augmenter le nombre d'impayés, mais cela évitera aux enfants de perdre leur ticket. »*
***Monsieur le Maire** : « En début d'année, le portage des repas de l'école élémentaire à l'école maternelle sera réalisé par des agents du CIAS. Cela évitera à nos employés de quitter leur lieu de travail pour revenir à l'atelier et réaliser ce transport. »*

Pour José BOULLAND
Citerne incendie
***Monsieur le Maire** : « La bâche a incendie à Ampeils est installée. Il ne reste plus qu'à la remplir et nous sommes dans l'attente d'un devis pour la clôture. »*

***Monsieur Michel NOVARINI** : « Qui a décidé de l'implantation de la citerne ? Car elle a été mise au milieu du terrain. Il avait été acheté 1 000 m² pour anticiper la possibilité d'agrandir le cimetière d'Ampeils. Il aurait été plus opportun de la mettre en limite de propriété et parallèle à la route, ce qui n'est pas le cas. »*
***Monsieur le Maire** : « On posera la question à Monsieur José BOULLAND pour connaître la raison s'il y en a une. »*
***Monsieur Joël GRACIA** : « Est-ce que le SDIS aurait demandé quelque chose de particulier ? »*
***Monsieur le Maire** : « Non, il n'assiste pas aux travaux. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Historiquement il y a deux bornes incendies à Ampeils et à Saint Martin. Le SDIS souhaitait, au vu du faible débit, que l'on installe deux poches souples à ces endroits. Il leur a été proposé d'en mettre une au milieu qui pourrait servir aux deux sites, ce qui a été accepté. »*
***Monsieur le Maire** : « On verra avec l'entreprise, si elle n'est pas encore en eau, si elle pourrait être déplacée. Concernant celle qui va être installée cité Coupéou, lors du terrassement il a été trouvé un tuyau d'eau potable connecté sur le réseau de Monsieur BIFFI Jean-Pierre. Suite à une rencontre avec Trigone le compteur d'eau sera installé sur le domaine public et une convention devra être passée entre la Commune, TRIGONE et Monsieur BIFFI Jean-Pierre. Il a été demandé par les pompiers si le reste du terrain inutilisé pourrait leur servir de stationnement. On reprendrait leur clôture pour fermer et ils auraient un accès direct à la citerne souple depuis leur terrain. »*

Terrain – Route de Saint Puy
***Monsieur le Maire** : « La commune possède des terrains, route de Saint-Puy. Ce terrain était entretenu par les moutons de Monsieur BAJOLLE qui habitait à côté. Le nouveau propriétaire qui a acheté la maison de Monsieur BAJOLLE nous demande de le nettoyer. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Quelle est sa superficie ? »*
***Monsieur le Maire** : « Aucune idée, maintenant peut-être que l'on pourrait le vendre en terres agricoles »*

Balayeuse
***Monsieur le Maire** : « La balayeuse est à nouveau en panne, ce serait un faisceau électrique. L'entreprise SABATHE de l'Isle Jourdain est venue la récupérer pour la réparer »*

Menuiseries
***Monsieur le Maire** : « Un devis a été demandé pour remplacer les fenêtres d'un appartement, rue Jules Ferry, ainsi qu'une porte à la salle de basket et au tennis. »*

Point canicule
***Monsieur le Maire** : « Un frigo a été installé dans l'église avec de l'eau fraîche à disposition. Monsieur Joël GRACIA abordera le sujet de la climatisation, mais il faut savoir qu'il faisait jusqu'à 35° dans l'école maternelle. On a prêté l'Oustal au Couloupitchou pour qu'il puisse un petit peu se rafraîchir. On nous a demandé si des personnes âgées pouvaient profiter de l'Ehpad, mais c'est drastique. Il faut qu'un élu les accompagne et reste avec eux, en termes de sécurité. Par conséquent il sera également étudié la possibilité de climatiser la salle des fêtes. La mairie à ce rôle de proposer un coin fraîcheur aux personnes qui souhaitent en bénéficier. A savoir également que dans les bureaux administratifs, ils faisaient très chaud et qu'au-delà de 30 °, ils peuvent rentrer chez eux. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « J'ai croisé les infirmières qui m'ont dit que dans leur bureau il faisait 34°, mais qui devait rencontrer les élus en septembre. J'ai eu un très bon retour du coin fraîcheur à l'église. »*

Michel NOVARINI

Ehpad-PUV Roger RAMBOUR
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Où en sont les travaux de l'Ehpad PUV ? ».*
***Madame Chantal VERZENI** : « Les travaux sont terminés. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Par conséquent la clim est installée ? »*
***Monsieur le Maire** : « Oui et elle fonctionne bien. »*

Salle des associations
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Peut-on savoir on en est le projet de la salle associative. »*
***Monsieur le Maire** : « Les entreprises TOUJA et STPAG ont démoli, la semaine dernière, les deux guichets et l'auvent en béton. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Le projet va se faire ? »*
***Monsieur le Maire** : « Bien évidemment, le projet était engagé et va se réaliser dans les prochains mois. »*

Padel
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Où en est-on du padel ? »*
***Monsieur le Maire** : « Il a été envoyé le relevé de recollement qu'avait réalisé la STPAG pour le city stade à l'architecte qui doit nous faire passer une esquisse. Nous avions pensé installer des panneaux photovoltaïques sur la couverture mais vu le prix de rachat, on attend le retour du bureau d'études SUNBIOSE. »*

Place Voltaire

Monsieur Michel NOVARINI *: « J'ai vu qu'une bordure avait été réalisée pour canaliser l'eau, mais finalement cela ne va pas résoudre le problème, car l'eau arrive de l'école primaire et les graviers qui sont sur la route continueront à raviner. »*

Monsieur Joël GRACIA *: « Il y avait le problème du gravier mais surtout de l'eau qui arrivait fortement devant chez Monsieur DAUZERE, l'ancienne boulangerie… Ce sont les riverains eux-mêmes qui nous l'ont signalé. Deux jours après les travaux il a fait un gros orage, et l'eau a été canalisée et n'est pas arrivée jusqu'aux habitations. Certes il reste le problème des graviers mais le gros problème était de canaliser l'eau. »*

Orange – Les Capots

Monsieur Michel NOVARINI *: « Avons-nous des nouvelles de l'enfouissement des réseaux Télécom aux Capots ? »*

Monsieur Joël GRACIA *: « Le problème est départemental, on a beau les relancer, ça reste très difficile pour les faire intervenir. »*

Fleurissement

Monsieur Michel NOVARINI *: « Le constat en termes de fleurissement, aujourd'hui c'est bien, sauf qu'il a fallu attendre le 23 juin pour voir des fleurs sur la place, sur la mairie et sur le pont. Pendant ce temps, il y avait trois belles jardinières devant chez Monsieur THEVENOT. »*

Monsieur Joël GRACIA *: « En tant que responsable de la commission du fleurissement, on a été grevé par l'achat de désherbant. »*

Monsieur le Maire *: « On a prévu au budget 10 000 € pour le fleurissement sachant qu'il avait été payé 4 600 € de désherbant et qu'aujourd'hui, il n'y en a plus. A six mois, la moitié du budget fleurissement a été consommé en désherbant. »*

Monsieur Aymeric GUILLOT *: « Ce n'est pas du zéro-phyto ? »*

Monsieur Joël GRACIA *: « C'est même mieux que ça c'est certibiocide. L'entreprise qui a vendu ce désherbant fait également les formations qui sont devenues obligatoires pour son utilisation depuis le 01 février. Aujourd'hui nos agents ne sont pas formés et il est dommage qu'au moment de l'achat on n'est pas négocié les formations. »*

Monsieur Michel NOVARINI *: « La raison pour laquelle on a acheté ce désherbant c'est que nous avions deux employés qui passaient la moitié de leur temps au cimetière. Par conséquent 4 000 € ce n'est pas très cher par rapport au temps passé. En termes d'optimisation, il n'y avait pas mieux. La problématique vient très certainement à la façon dont les agents l'emploient car il devait y en avoir pour l'année. »*

Monsieur le Maire *: « Avec ces arguments, je peux aller voir les agents pour leur demander comment ils l'utilisent. »*

Monsieur Michel NOVARINI *: « Les fleurs ont été mises en juin, donc elles n'ont pas été achetées au dernier moment. Elles auraient pu être mises sur le pont et sur le balcon de la mairie avant la fête à Valence car j'ai bien compris que si elles avaient été mises avant sur les plots sur la place, ils auraient fallu les enlever et le remettre. »*

Monsieur Joël GRACIA *: « En termes de gestion, je voudrais savoir pourquoi tu as acheté ce produit-là plutôt que d'aller à la Coopérative ou Val de Gascogne. »*

Monsieur Michel NOVARINI *: « Parce qu'ils ne l'ont pas. »*

Monsieur Joël GRACIA *: « Si, il existe je les ai eus encore cet après-midi et je suis dans l'attente des devis. Gersycoop est dans l'attente de l'homologation d'un produit qui peut être dilué, 50ml pour un litre avec des tarifs complètement différent. »*

Monsieur Michel NOVARINI *: « Je ne peux pas entendre que l'ancienne municipalité a grevé le budget à cause du désherbant pour des fleurs qui auraient pu être posées avant la fête. »*

Monsieur le Maire *: « On a utilisé 4 000 € de désherbant en six mois et il n'y en a plus. Si on en recommande pour les six prochains mois soit 4 000 €, il reste 2 000 € pour les fleurs. »*

Monsieur Joël GRACIA *: « En concertation avec la commission on a privilégié les commémorations et on a décidé de ne mettre les fleurs qu'après la fête pour éviter les dégradations, chose qui paraissait plutôt logique. »*

Aymeric GUILLOT

Fuite au local du comité des fêtes

Monsieur Aymeric GUILLOT *: « J'ai constaté une fuite hier dans le local du comité des fêtes et je voudrais savoir si vous avez trouvé ce que c'était. »*

Monsieur le Maire *: « C'était un lavabo qui fuyait à cause d'un bouton poussoir qui ne fonctionnait plus. Les agents ont mis un seau dessous en ne pensant pas qu'il se remplirait si vite et ça a débordé. Cela fait partie des nombreuses interrogations que nous poserons à l'architecte qui a suivi les travaux (pointes qui dépassent, revêtement en caoutchouc détérioré, mur qui fissure…) Nous sommes encore couverts par la décennale. ».*

Monsieur Michel NOVARINI *: « Concernant la partie en caoutchouc, l'entreprise devait intervenir. Il faudrait les relancer. »*

Monsieur le Maire *: « Rien n'a été fait, on peut relancer l'entreprise, mais l'architecte est payé pour ça. »*

Monsieur Michel NOVARINI *: « L'architecte est venu avec les entreprises qui devaient faire les différents travaux. »*

***Monsieur le Maire** : « Personne n'étant venu, nous relancerons l'architecte pour qu'ils fassent passer le message aux entreprises. »*

Vente du terrain

***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Je viens d'apprendre la vente du terrain qui jouxte l'hippodrome. ».*
***Monsieur le Maire** : « Ce n'est pas officiel, mais Monsieur GARDELLE Raymond pourrait mettre en vente la partie tribune et les terrains autour de l'hippodrome. Monsieur MORA, le fermier, arrive à la retraite »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Sur la partie tribune, est-ce qu'il n'y avait pas un bail emphytéotique ? »*
***Monsieur le Maire** : « Il y a un bail emphytéotique qui est signé entre la société de courses et la commune pour la piste de l'hippodrome. Je pense que ce bail a été resigné avec Monsieur Jacques BAURENS. Après je ne sais pas s'il y a un bail entre Monsieur GARDELLE et la commune pour la partie tribune. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Il faudrait s'assurer, si ça change de propriétaire, que la commune puisse toujours utiliser les tribunes. »*
***Monsieur le Maire** : « On s'est posé la question avec la société des courses. Si on perd les tribunes, la partie buvette, il n'y aura plus de courses à Valence. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Plus de courses à Valence ou d'autres manifestations qui pourraient s'y organiser car ce lieu est sous-exploité. C'est également un lien entre le bois des Moines et Flaran. Si l'occasion se présente, il faudrait que la commune l'achète. »*
***Monsieur le Maire** : « Je ne suis pas sûr que la commune soit prioritaire devant un agriculteur qui voudrait acheter pour faire de l'élevage. C'est la SAFER qui tranchera »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « La commune peut l'acheter et mettre les terres en fermage pour pouvoir exploiter les tribunes quand on en a besoin. »*
***Monsieur le Maire** : « Si la commune achète, il faut tout acheter, pas juste les tribunes. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Cela fait combien en superficie ? »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « J'avais calculé, il y a presque 4 hectares. Ce sera une réflexion à avoir. »*
***Monsieur le Maire** : « La société de courses s'est également posé la question de la possibilité de l'acheter et mettre un fermier. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Combien ça pourrait coûter ? »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Il faut compter entre 6 et 7 000 € l'hectare. Il faut également voir comment elles sont classées »*

Les Médiévales

***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Je veux juste vous dire que je ne vais pas envoyer d'invitations mais que si vous vous présentez à l'entrée, vous aurez une entrée gratuite pour vous et votre conjoint. Je remercie la mairie qui continue à subventionner la manifestation. Pour info, nous avons également eu une subvention de la Région qui reste à 500 € et du Département qui diminue chaque année, 500 € puis 400 € et maintenant 315 € et une aide du Crédit Agricole. ».*

Ingrid LEDOUX

Panne de la balayeuse

***Madame Ingrid LEDOUX** : « Est-ce que l'on ne pourrait pas communiquer sur le fait que la balayeuse est en panne. Je vois beaucoup de personnes balayer devant leur porte en râlant. Je pense qu'il faudrait l'expliquer. »*
***Monsieur le Maire** : « Monsieur José BOULLAND fera un point avec toi et tu pourras faire une publication. »*

Joël GRACIA

CAUE

***Monsieur Joël GRACIA** : « On a rencontré, mi-juin, les personnes du CAUE pour les relancer sur la réhabilitation de la maison Canezin, la végétalisation et l'ombrage de la Place, il faudra concilier les deux pour prétendre à des aides, et l'étude de l'appartement de l'ancienne perception en deux ou trois appartements. »*

Contrôle électrique – Salle J. Baurens

***Monsieur Joël GRACIA** : « Concernant la remise aux normes et la levée des réserves à la salle de basket, nous avons un premier devis de l'entreprise MARSOL à hauteur de 6 400.00 €. On est dans l'attente de celui de Fauche et Taupiac. »*

Contrôle Alarme incendie

***Monsieur Joël GRACIA** : « Concernant le contrôle des alarmes incendie sur les 25 bâtiments communaux, la société devrait intervenir la semaine prochaine et nous devrions avoir le devis par la suite. »*

Climatisation

***Monsieur Joël GRACIA** : « On doit rencontrer une entreprise, début août, qui a l'habitude de gérer des gros marchés sur des sociétés de frigoriste, grande surface sur Auch. Ils connaissent le domaine du froid. On a priorisé, dans un premier temps, certains endroits sachant que le principal sera de bien dimensionner les groupes extérieurs, afin qu'ils soient conséquents, même si tout n'est pas fait de suite, car le prix sera important, mais que ce soit des solutions évolutives. On*

est parti sur des climatisations réversibles. Sachant qu'avec la nouvelle centrale nous devrions faire de l'autoconsommation :

- *La mairie avec les bureaux, la salle du conseil, la salle de mariage et le bureau de l'assistante sociale voire une extension sur les couloirs de la maison médicale*
- *L'école élémentaire avec les 4 classes, le préau couvert et le réfectoire*
- *L'école maternelle avec les deux salles de cours, réfectoire, CIAS et bureau de la directrice*
- *Salle des fêtes*
- *Centre de loisirs »*

***Monsieur le Maire** : « Concernant le Couloupitchou où le bâtiment est mis à disposition à la Communauté des Communes, nous aurons une discussion avec eux, mais l'installation pourra être à notre charge puisque c'est un bâtiment communal. »*

***Monsieur Michel NOVARINI** : « Le Centre de loisirs a beau être un bâtiment communal, il faut savoir qu'à Montréal, il y a eu 500 000 € de travaux pour l'ALAE, il serait déplacé que la commune prenne en charge l'installation de la climatisation. J'espère que vous ferez tout votre possible pour que la Communauté des Communes la prenne en charge. »*

***Monsieur le Maire** : « Je voulais préciser que c'est un bâtiment communal. Bien évidemment on se battra pour le financement mais je ne peux pas dire que c'est la Communauté des Communes qui va payer. »*

***Monsieur Michel NOVARINI** : « Je dis que ce n'est pas à la commune de Valence sur Baïse de payer mais à la Communauté des Communes à le faire. »*

***Monsieur le Maire** : « On est quand même obligé de penser aux enfants. »*

***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Est-ce qu'il y a des aides pour les écoles, de l'Etat... ? »*

***Monsieur Joël GRACIA** : « Oui il y a des aides, mais elles sont en train d'évoluer. C'est pour cette raison qu'il faut avoir cette réflexion et après on en discutera tous ensemble en fonction du coût et des priorités. »*

Fin de séance à 21h00